

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous la présidence de Cédric GOUTH, Maire

Membres présents : Cédric GOUTH, Jean-Marc ROSIER, Carole ASTIE, Marie-Bernadette CHARBONNIER, Alain MERTZ, Hatice KAYA-KARAGOZ, Alain PIERRET, Abdelmajid MAOUCHE, Gérard BALDISSERA, Clarisse MEYER, Chantal SCHUSTER, Patrick MOUSSLER, Isabella DE SIMONE, Patrick PIERRET, Michèle PROUST, Christine FITTANTE, Férit BURHAN, Fatiha ADDA, René LEUCART, Michel MARLIOT, Laurence BURG, Béatrice LAMBINET, Brigitte ZERRES

Procurations : Erfane CHOUIKHA à Cédric GOUTH, Nathalie JACOB à Carole ASTIE, François GROSDIDIER à Férit BURHAN, Albert KOEPEL à Béatrice LAMBINET, Jean-Louis PERRIN à Alain MERTZ, Amanda ADAM à Chantal SCHUSTER, Adil TYANE à Abdelmajid MAOUCHE

Membres absents excusés : Erfane CHOUIKHA, Nathalie JACOB, François GROSDIDIER, Albert KOEPEL, Jean-Louis PERRIN, Amanda ADAM, Adil TYANE

Membres absents : Chloé MARTINEZ, Jacques CLEMENT, Louis BENZAID

Point n°20 – Formation des élus

Convocation expédiée et affichée le : 27 septembre 2019			
En exercice	Présents	Procurations	Suffrages exprimés : 30
33	23	7	pour : 30 contre : 0 Abstention(s) : 0 non votant(s) : 0

Vu le code général des collectivités territoriales qui reconnaît aux élus locaux, dans ses articles L.2123-12, L3123-10, L.4135-10 et L.5214-8, le droit à une formation adaptée à leurs fonctions,

Vu les modalités d'exercice de ce droit qui sont fixées par les articles R.1221-1 à R.1221-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (décret n° 92-1208 du 16 novembre 1992 codifié),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité,

- d'autoriser deux élus à se rendre à Bordeaux les 30, 31 août 2019 et le 1^{er} septembre 2019 à un séminaire de formation intitulé :
 - Vendredi 30 août 2019 : Elaborer le diagnostic territorial de ma collectivité, et construire un projet de territoire pour ma collectivité en intégrant une dimension d'innovation sociale,
 - Samedi 31 août 2019 : Mettre en œuvre une politique écologique au service d'une économie durable et responsable pour ma collectivité et la loi NOTRe, réforme territoriale et nouveaux modes de gouvernance en situation de contrainte financière,

- **Dimanche 1^{er} septembre 2019 : Communiquer en conformité avec les règles juridiques en vigueur durant la période de campagne électorale,**

organisé par la Fédération Nationale des Elus Républicains et Radicaux,

- **d'autoriser le Maire à signer les conventions afférentes,**
- **de dédommager les élus conformément à la délibération du 28 octobre 1999 relative aux frais de mission et de transport des élus.**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215707514-20191008-DCM20-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2019

Publication : 08/10/2019

Pour extrait certifié conforme,
WOIPPY, le 4 octobre 2019

Le Maire,



Cédric GOUTH